



Projet de
futur centre
de traitement
des déchets
ménagers
à Romainville
/ Bobigny



Fiche technique
*La coopération à l'échelle
francilienne pour le
traitement des ordures
ménagères résiduelles*

Le Syctom a engagé une démarche partenariale avec d'autres syndicats de traitement pour une gestion optimisée du traitement des déchets. Dans le respect des obligations légales, le Syctom a ainsi signé 5 conventions avec des syndicats voisins : le SIGIDURS (95), le SIEVD devenu RIVED (94), le SITRU (78), SIREDOM et le SIOM de la vallée de Chevreuse (91).

Ces conventions sont toutes basées sur des objectifs partagés entre les structures visant notamment :

- la mutualisation des capacités de traitement ;
- la diminution de la mise en décharge ;
- la recherche de solutions optimisées en termes de proximité et d'optimisation des transports ;
- la mise en œuvre partagée de solutions innovantes pour répondre aux évolutions législatives, réglementaires et techniques des organisations et des moyens de traitement.

• **Partenariat avec le SIGIDURS**

Le SIGIDURS regroupe 42 communes et 312 422 habitants de l'est du département du Val-d'Oise. Les périmètres du SIGIDURS et du Syctom sont limitrophes.

La coopération territoriale entre le SIGIDURS et le Syctom a été formalisée dans une convention début 2011. Cette dernière porte sur les projets d'intérêt commun liés à la prévention et réduction des déchets ménagers et assimilés et à la mutualisation d'équipements publics de tri et de traitement.

Pour éviter de recourir à l'enfouissement et au regard du principe de proximité, le Syctom opère dans le cadre de cette convention des apports d'ordures ménagères résiduelles en provenance de 4 communes de son périmètre (Pierrefitte-sur-Seine, Stains, La Courneuve et Dugny) au centre de valorisation énergétique du SIGIDURS, soit un tonnage annuel d'environ 40 000 tonnes.

L'échéance de la convention est prévue au 1^{er} janvier 2021.

• **Partenariat avec le RIVED**

La RIVED (anciennement SIEVD) est la régie pour la valorisation et l'exploitation des déchets de Rungis qui regroupe 10 communes et 209 810 habitants du sud-ouest de département du Val-de-Marne. Son périmètre est limitrophe de celui du Syctom.

La coopération territoriale entre la RIVED et le Syctom a été formalisée dans une convention fin 2011, qui a fait l'objet d'un avenant en novembre 2015.

Cette coopération porte sur les thèmes suivants :

- dans le cadre de la fin d'activité prévue du centre de tri d'Ivry-Paris XIII du Sycdom, il a été étudié la possibilité d'utiliser les capacités de tri disponible du centre de tri du RIVED, d'une capacité de 15 000 tonnes. Le changement des exécutifs locaux en 2014 et la réorganisation territoriale ont temporairement retardé les avancées de ce projet, qui reste toutefois techniquement pertinent et qui sera relancé en cours d'année ;
- depuis janvier 2016, le Sycdom apporte des collectes sélectives (à hauteur d'environ 3 000 tonnes par an) dans le centre de la RIVED à Rungis, à partir du centre de transfert situé à Buc, ce qui permet d'optimiser le fonctionnement en 2 postes du centre à Rungis ;
- le Sycdom utilise des capacités de l'UIOM de Rungis pour ses ordures ménagères (environ 10 000 tonnes par an).

Cette convention arrivera à son terme le 31 décembre 2021.

- **Partenariat avec le SITRU**

Le SITRU est un syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers et assimilés qui regroupe 12 communes et 302 428 habitants. Le SITRU est limitrophe du Sycdom.

Le SITRU est propriétaire de l'UIOM de Carrières-sur-Seine (Cristal) d'une capacité de 130 000 tonnes. La convention, opérationnelle depuis janvier 2016, vise à la coopération des deux syndicats dans les domaines du traitement des collectes sélectives et des ordures ménagères résiduelles :

- le SITRU apporte au centre de tri du Sycdom, situé à Nanterre, les 12 000 tonnes de collectes sélectives de ses adhérents ;
- le Sycdom quant-à-lui apporte environ 15 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en vue de leur incinération.

La convention avec le SITRU a été conclue pour une durée de 7 ans portant l'échéance au 1^{er} janvier 2023.

- **Partenariat avec le SIOM**

Le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse compte 21 communes, dont 19 situées en Essonne et 2 dans les Yvelines. La population de ce territoire s'élève à 200 000 habitants.

Le SIOM a pour objet principal d'assurer la collecte, l'exploitation, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Il dispose d'une unité d'incinération avec valorisation énergétique de 90 000 tonnes par an située à Villejust.

Les deux syndicats ont souhaité développer une stratégie visant à faire jouer pleinement la carte de la mutualisation et l'optimisation des équipements de traitement. Aussi, il a été convenu dans le cadre d'une convention de coopération que le Sycdom pourrait apporter jusqu'à 3 500 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par an sur l'unité d'incinération à Villejust afin d'éviter la mise en décharge lors des arrêts pour maintenance des unités de traitement du Sycdom. Ces apports sont effectués au moyen de camions gros porteurs.

L'échéance de la convention avec le SIOM est prévue le 13 septembre 2020.

>>> Récapitulatif des apports d'ordures ménagères en 2016 dans des UVE franciliennes dans le cadre de convention intersyndicales

Collectivité partenaire	UVE concernée	Tonnages 2016
Sigidurs	Sarcelles	38 790 t
RIVED	Rungis	10 424 t
SITRU	Carrières-sur-Seine	18 152 t
SIOM	Villejust	478 t